



DEMANDE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR SALARIÉS

Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est employée dans ce document et désigne implicitement les personnes des deux sexes.

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union.

Ce questionnaire est réservé aux salariés dont le salaire soumis AVS est égal ou supérieur à CHF 630.-/mois ou CHF 7'560.-/an.

Requérant

Coordonnées du requérant

N° AVS : 756.

Nom : Prénom :

État civil : Depuis quand (jj/mm/aaaa) :

Nationalité : Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse e-mail :

Adresse du requérant

Rue, n° :

NPA, localité :

Situation personnelle du requérant

Votre salaire soumis AVS est-il plus élevé que celui obtenu par l'autre parent (Dans certaines situations, le salaire le plus élevé désignera le bénéficiaire des allocations)? oui non

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient l'autorité parentale ? la mère le père partagée

Pour les parents divorcés ou non mariés, qui détient la garde ? la mère le père partagée

Activité lucrative du requérant auprès d'un second employeur

Activité auprès d'un second employeur : oui, depuis le : _____ non

Taux d'activité : % Canton/pays de travail :

Nom de l'employeur :

Rue, n° :

NPA, localité :

Le salaire soumis AVS est-il plus élevé que celui obtenu auprès de votre premier employeur ? oui non

Autre parent conjoint concubin ex-conjoint partenaire enregistré**Coordonnées de l'autre parent**

Nom :

Prénom :

État civil :

Depuis quand (jj/mm/aaaa) :

Nationalité :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Adresse de l'autre parent

Rue, n° :

NPA, localité :

Situation professionnelle de l'autre parent salarié sans activité lucrative au chômage indépendant agriculteur indépendant autre : _____

Taux d'activité : %

Canton/pays de travail :

Depuis quand (jj/mm/aaaa) :

Le revenu est-il supérieur à CHF 630.-/mois ?

 oui non

Nom de l'employeur :

Rue, n° :

NPA, localité :

Activité lucrative de l'autre parent auprès d'un second employeur

Activité auprès d'un second employeur :

 oui, depuis le : _____ non

Taux d'activité : %

Canton/pays de travail :

Nom de l'employeur :

Rue, n° :

NPA, localité :

Le salaire soumis AVS est-il plus élevé que celui obtenu auprès de son premier employeur ?

 oui non**Enfants pour lesquels l'allocation est demandée**

| Nom et prénom | Date de naissance | Adresse de chaque enfant <i>(si différente de celle du requérant)</i> | Revenu propre de l'enfant en CHF <i>(salaire brut, indemnités journalières)</i> | L'enfant est-il | | | | |
|---------------|---|--|--|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| | | | | du mariage | du mariage précédent | hors mariage | du conjoint | recueilli ou adopté |
| 756. | <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 756. | <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 756. | <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 756. | <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F | | | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Si vous revendiquez l'allocation de naissance

Au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois au moins ?

oui

non

L'allocation est demandée à partir de (jj/mm/aaaa) :

Motif de la demande :

Déclaration et signature

Le soussigné certifie avoir rempli le présent formulaire de manière complète et conforme à la réalité. Il s'engage à informer spontanément, sans retard, par écrit le Service du personnel de la Ville de Lausanne de tout changement de situation pouvant influencer sur le droit aux allocations, notamment un changement d'état civil (*mariage, séparation, divorce*), de résidence (*également pour les enfants*) ou de situation professionnelle (*perte de droit au salaire en cas de maladie ou accident de plus de 3 mois*).

Par sa signature, le requérant donne son consentement explicite à ce que le Service du personnel de la Ville de Lausanne procède à toute mesure d'instruction qui pourrait être nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales, y compris auprès d'autres autorités. En particulier, pour les dossiers ayant un rapport avec la France, le requérant consent à ce que la Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS consulte les données inscrites au registre mis à disposition par la CAF française - concernant lui-même et les membres de sa famille - dans la mesure où cette consultation est nécessaire à l'établissement du droit aux allocations familiales en Suisse.

En cas d'informations inexactes, incomplètes ou d'omissions, le soussigné peut être tenu de restituer les prestations indûment touchées. Si le bénéficiaire a obtenu des prestations sur la base d'informations sciemment fausses ou inexactes, une plainte pénale peut être déposée auprès du Ministère public; la sanction prononcée peut aller jusqu'à une peine privative de liberté, voire à une expulsion du territoire suisse lorsqu'il s'agit d'un ressortissant étranger (*articles 66a, 146 et 148a du Code pénal suisse, article 48 alinéa 1 de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille*).

Signature

Lieu et date :

du requérant :

Le Service du personnel de la Ville de Lausanne agit sur la base d'une délégation de compétence de la Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales à Vevey.

Ce document doit être renvoyé au Service du personnel de la Ville de Lausanne, place de la Louve 1, CP 6904, 1002 Lausanne.

Documents et justificatifs à présenter pour chaque demande (sous forme de copies) :

Dans tous les cas :

- le livret de famille ou le certificat de famille complet; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants,
- Pour chaque enfant, une copie du certificat d'assurance AVS/AI ou de la carte suisse d'assurance-maladie LAMal.

En cas de séparation ou de divorce :

- un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants.

Pour les enfants de parents non mariés :

- l'acte de reconnaissance, si existant,
- la convention sur l'autorité parentale, si existant.

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI.

Pour les enfants dès la fin de la scolarité obligatoire jusqu'à 25 ans révolus, aux études ou en apprentissage (tout autre document ne sera pas pris en considération) :

- une attestation officielle de l'établissement d'études mentionnant la période exacte de formation,
- un contrat d'apprentissage approuvé par l'autorité compétente,
- une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période exacte de formation.

Dans certains cas, le Service du personnel de la Ville de Lausanne peut être amené à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.